



**Ayez le réflexe  
Audi Assistance.**

# Activez Audi Assistance d'un simple geste.



## En cas de panne/crevaison

Appuyez sur le bouton symbolisant une clé plate sur le plafonnier de votre Audi<sup>(1)</sup> pour contacter Audi Assistance.



## En cas de choc

Si votre Audi détecte un choc, un message apparaît sur l'écran de votre MMI<sup>(2)</sup>, vous permettant d'entrer en contact directement avec l'Assistance Audi.

Votre véhicule transmet alors :

- ▶ Votre localisation
- ▶ Votre numéro de châssis
- ▶ La liste des dommages



## En cas d'urgence

En cas d'accident grave, libérez puis appuyez sur le bouton symbolisant un téléphone sur le plafonnier de votre Audi<sup>(1)</sup> pour contacter les secours. En cas de déclenchement des airbags, votre Audi activera automatiquement l'appel.

- ▶ Géolocalisation instantanée
- ▶ Intervention rapide des secours

(1) Si votre Audi en est équipée. (2) Si votre Audi est compatible.



# Les services Audi Assistance.

## En cas de panne/crevaison

- Proposition d'un dépannage sur place ou d'un remorquage gratuit vers le Partenaire Audi Service agréé le plus proche si un dépannage sur place n'est pas possible

### Vos services en cas de panne :

- Solution gratuite de mobilité ou d'hébergement
- Assistance gratuite sur toute la durée de vie du véhicule

### Vos services en cas de crevaison :

- Mise à disposition gratuite d'un véhicule de remplacement si le délai de réparation excède 3h

## En cas d'accident

- Mise en relation immédiate avec le Partenaire Audi Service le plus proche si votre véhicule est roulant
- Remorquage gratuit si votre véhicule est immobilisé et proposition d'une solution de mobilité par le Partenaire Audi Service le plus proche

## Des prestations sûres : la garantie Audi

Chaque véhicule neuf dispose d'une garantie de :

- **2 ans** pièces et main-d'œuvre
- **3 ans** pour la peinture
- **12 ans** contre la corrosion

## Important

Pour toute intervention sur votre carrosserie ou votre pare-brise, et quelle que soit la préconisation de votre assureur, vous êtes libre de choisir votre réparateur. Audi Service prend en charge les réparations et les démarches administratives auprès de votre assureur.

# Comment bénéficier gratuitement des services Audi Assistance ?

## En cas de panne ou de crevaison :

C'est simple, il vous suffit de respecter le plan d'entretien défini par le Constructeur pendant la période de garantie. Si celle-ci est dépassée, la réalisation d'un Service Entretien dans le réseau de Partenaires Audi Service agréés au minimum **tous les 24 mois ou 30 000 km** (au premier des deux termes atteint) vous permet de prolonger gratuitement votre Assistance Audi jusqu'au prochain entretien.

## En cas d'accident <sup>(3)</sup> :

La durée de l'assistance est limitée jusqu'à la 7<sup>e</sup> année incluse à partir de la date de mise en circulation.

En cas de panne, de crevaison ou d'accident, Audi Assistance vous assure une prise en charge 24h/24 et 7j/7 en France et dans 35 pays d'Europe<sup>(3)</sup>.

D'un simple geste activez le bouton symbolisant une clé plate sur le plafonnier de votre Audi<sup>(4)</sup> ou contactez le **0 800 28 34 00**<sup>(5)</sup>.

<sup>(3)</sup>Prestations d'assistance en cas d'accident valables en France Métropolitaine, Andorre et Monaco uniquement. <sup>(4)</sup>Si votre Audi en est équipée. <sup>(5)</sup>Appel non surtaxé - depuis l'étranger : 00 33 426 298 772.



# Comment remplir votre constat amiable ?

**2** Précisez le lieu (en agglomération ou hors agglomération, parking, nom de la rue...).

**5** S'il y a des témoins, inscrivez leurs noms et adresses. Précisez s'ils sont transportés ou pas.

**6 7 8** Vérifiez que l'autre conducteur a lui aussi complété lisiblement ces 3 rubriques.

**10** Soyez précis en indiquant par une croix l'emplacement exact du choc.

**11** En l'absence de dégâts apparents, exprimez des réserves (ex. : sous réserve d'expertise).

**6** Précisez le souscripteur du contrat d'assistance.

**13** Faites soigneusement le croquis et signalez notamment la direction des véhicules, la signalisation au sol et l'ordre des chocs si plusieurs véhicules sont impliqués.

**15** Après relecture, le constat doit être signé par les deux conducteurs. Ne signez pas le constat avant que l'autre conducteur ne l'ait lui-même entièrement complété.

**14** Mentionnez ici ce qui vous semble indispensable et qui n'a pu être évoqué ailleurs (désaccord avec l'autre conducteur, projection de votre véhicule sur un autre...).

# Besoin d'aide ?

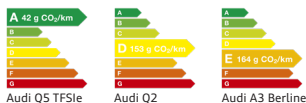
Pour plus d'informations sur le système d'infodivertissement, le système de navigation de votre véhicule et sur myAudi :

- ▶ Contactez le **0 800 911 225** (appel non surtaxé)
- ▶ Envoyez un courriel à : **digitalsupport.fr@audi.de**

**Service disponible 7 jours /7 et 24h /24.**



AU QUOTIDIEN, PRENEZ LES TRANSPORTS EN COMMUN.  
#SeDeplacerMoinsPolluer



Un engagement durable



Volkswagen Group France, SAS au capital de 198 502 510 €,  
11 avenue de Boursonne 02600 Villers-Cotterêts, RCS SOISSONS 832 277 370.

